

P R E A V I S No 36-2007

Création d'un terrain multisports au Sud des voies

Renens, le 24 septembre 2007

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la création d'un terrain multisports dans la zone sportive du Censuy.

Bref historique

Le 6 septembre 2001, M. Jacques Studer, Conseiller communal, déposait une motion intitulée « Pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la commune de Renens ».

Le motionnaire se préoccupait du manque d'infrastructures destinées à la jeunesse en général et en particulier celles concernant les adolescentes et adolescents.

Il souhaitait qu'une étude complète soit réalisée.

Sur ce dernier point, la Municipalité n'a jamais répondu à l'attente du motionnaire. En effet, il a bel et bien été effectué un inventaire mais pas réellement une étude prospective.

M. Studer est intervenu à plusieurs reprises depuis 2001 et la Municipalité n'a pas encore répondu véritablement d'une manière exhaustive à sa motion.

Néanmoins, la Municipalité n'est pas restée inactive. Les jeux de la promenade de Verdeaux ont été changés, le parc S.I. Beaulieu a été complètement remanié avec l'apport de plusieurs infrastructures ludiques destinées à la jeunesse, le nouveau parc de Broye a également été équipé de jeux et le parc de la Rose Rouge a été aménagé avec des jeux pour les préadolescents (8-12 ans). De plus, le terrain de football de Verdeaux reste ouvert au public pendant les vacances d'été.

L'engagement d'un délégué à la jeunesse est un élément important dans la gestion de ce dossier. En effet, il a, à travers les contacts réguliers qu'il entretient avec les jeunes de notre ville, déjà initié quelques projets conformes aux attentes de ceux-ci. Il a, par exemple, avec et pour des jeunes, participé aux aménagements au Ranch. Il a aussi mis en place le sondage qui a permis de mieux cerner certains souhaits, en particulier l'emplacement du terrain de sport, objet du présent préavis.

Le délégué jeunesse est maintenant associé à certaines études relatives à l'aménagement de lieux publics. Un projet de mise à disposition d'une salle de gym en dehors des horaires scolaires est actuellement, par exemple, à l'étude.

Depuis le dépôt de la motion Studer, la situation a évolué. Le présent préavis ne représente qu'un élément supplémentaire de réponse qui va dans le sens souhaité par le motionnaire.

Introduction

Lieu de rencontre dans les villes, outil d'intégration, les terrains multisports offrent aux jeunes l'opportunité de pratiquer des activités sportives et d'intégrer les valeurs essentielles que sont le respect d'autrui, des règles de jeu et des biens. Ce type d'infrastructures joue un véritable rôle pédagogique et représente pour les jeunes une possibilité de loisir attractive et indéniable.

La réalisation d'un terrain multisports a été étudiée conjointement entre les Services Environnement-Maintenance et Culture-Jeunesse-Sport. Afin de pallier un manque avéré, plusieurs aménagements ludiques ont été analysés et c'est finalement le présent projet qui a été retenu comme étant une première véritable réalisation conforme aux attentes des adolescents de notre ville.

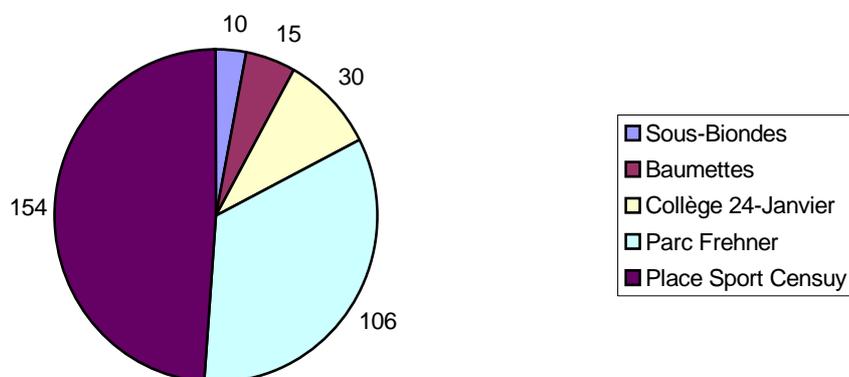
Une mise à l'enquête publique a été effectuée du 15 septembre au 15 octobre 2007.

La construction est prévue pendant l'hiver 2007-2008 et l'inauguration aura lieu au printemps 2008. Dès ce moment, le terrain sera ouvert toute l'année à toute la population.

Consultation des jeunes

L'analyse du territoire communal a laissé entrevoir la possibilité d'implanter un terrain multisports à cinq endroits (Sous-Biondes, Baumettes, Collège du 24-Janvier, parc Frehner et centre sportif du Censuy) selon les critères de dimensionnement, de faisabilité et de réglementation spécifique, en accord avec l'urbaniste de la Ville. Le délégué jeunesse a mené une large consultation dans plusieurs endroits de la ville auprès des jeunes et a recueilli l'avis de près de 300 adolescents. Ce sont les projets du Censuy (plus de 48%) et du parc Frehner (34%) qui ont été le plus largement plébiscités.

Avis des jeunes



Concept

D'une structure de base entièrement métallique, aux dimensions s'adaptant à l'endroit choisi (28 m x 10.50 m), le terrain multisports propose la pratique de sept sports différents soit : football, handball, basketball, ring-hockey, volleyball, badminton, tennis-ballon. Le sol est recouvert d'un revêtement souple de type "caoutchouté" de couleur verte, avec le marquage de lignes de jeux intégrées. Ce choix a été dicté par les éléments suivants : le revêtement en gazon est plus onéreux à la pose et à l'entretien et ne facilite pas le jeu de rebond, et le revêtement bitumineux ne répond pas aux normes de sécurité en cas de chutes. Un pare-ballon de 6 mètres de hauteur est intégré sur 3 côtés du terrain en prolongement direct de la structure.

De plus, un système d'amortisseurs anti-bruit et anti-choc de type "Silent bloc" est prévu pour réduire au minimum les nuisances à l'égard du voisinage. De même, des bancs pour les spectateurs et des supports à vélo sont directement intégrés à la structure.

Suite au sondage effectué auprès des jeunes, l'emplacement du Censuy a été retenu. Cet emplacement correspond au développement prévu par le plan directeur localisé de Malley en cours d'étude, qui confirme la vocation sportive du secteur. D'autre part, sa position précise laisse ouvert le développement possible du Collège du Censuy.

Le terrain multisports se situera précisément le long de la piste de 100 m du Censuy sur l'ancienne piste d'élan du saut en hauteur, au nord du terrain de football en dur (voir plan annexé).

Un panneau explicatif sera intégré dans l'aire de jeux, mentionnant les heures d'ouverture au public (horaire de police) et les règles d'utilisation à respecter ainsi que la charte qui sera élaborée en collaboration avec les jeunes.

Concernant l'appropriation du terrain multisports par les jeunes, un projet est actuellement en cours. En effet, un terrain à Renens, c'est bien, encore faut-il qu'il soit utilisé par les jeunes et que ces derniers puissent garantir un bon fonctionnement; notamment sur son utilisation, les heures et la gestion des divers occupants.

Pour ce faire, après acceptation du préavis par le Conseil communal, un petit groupe va réfléchir à ces questions ainsi qu'à la mise en place de l'inauguration du terrain au printemps 2008. Lors du sondage au printemps dernier, plusieurs jeunes ont laissé leurs coordonnées téléphoniques pour les informer sur l'avancement du projet et ils seront contactés à cet effet, en étant attentif à avoir des jeunes d'âges différents.

Dans les réflexions à venir avec les jeunes, une charte ou un projet d'utilisation du terrain devra être étudiée, ainsi que la question de laisser l'espace ouvert à tous et ne pas créer un "ghetto" ou un "lieu squatté" par quelques jeunes.

Enfin, l'inauguration de ce lieu devra aussi être pensée afin que cette fête soit réellement proposée par, avec et pour les jeunes, ceci de manière à ce qu'ils se sentent vraiment partie prenante et responsable de cette structure.

Entretien

L'entretien de la structure est assuré pendant dix ans par le fournisseur. Pour les services communaux, seul un nettoyage hebdomadaire est à faire, ce qui correspond à la situation actuelle.

Appel d'offres - Subventions

Trois offres ont été demandées à des constructeurs d'installation de ce type. Après examen attentif des dossiers présentés, il est proposé d'acquérir un terrain multisports « Colorado » au prix de Fr. 107'771.10 TTC.

Une demande de soutien financier a été demandée à l'Association Suisse de Football qui, par son programme UEFA Hattrick a décidé en date du 18 juin 2007 d'accorder une subvention de Fr. 20'000.--.

Une demande identique a été adressée au Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud. Cette requête sera présentée à la Commission cantonale du Fonds du sport et une décision devrait être prise cet automne.

Achat et mise en place du terrain	Fr. 107'771.10
Frais de géomètre	Fr. 1'000.--
Divers et imprévus	Fr. <u>6'228.90</u>
Crédit demandé	Fr. 115'000.-- =====
Subvention UEFA	Fr. 20'000.--
Subvention cantonale à venir	Montant à déterminer

Incidences financières

La dépense figure au plan des investissements - compte No 3940.5060.112 - aménagement d'une place multisports Sud pour un montant de Fr. 150'000.--.

Le coût du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de Fr. 13'800.-- et comprend des amortissements pour Fr. 11'500.-- (Fr. 115'000.-- divisés par 10) et des intérêts pour Fr. 2'300.-- (Fr. 115'000.-- divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 4%).

Les subventions de l'UEFA et du Canton viendront en déduction du crédit accordé et seront comptabilisées sur les comptes No 3940.6690.112 "Subvention UEFA", et No 3940.6610.112 "Subvention cantonale".

Conclusions

Le projet d'implantation d'un terrain multisports au Censuy correspond indéniablement à une attente de la jeunesse de notre ville. La réalisation d'un espace consacré au sport et à la détente représente un lieu de rencontre structuré, mais offrant une possibilité d'expression libre.

La Municipalité croit en ce projet et estime qu'il répond partiellement à la motion déposée en 2001 par M. le Conseiller communal Jacques Studer. Par ailleurs, il fait partie du programme de législation de la Municipalité sous la rubrique « Renens ville intégrante ».

Dès lors, la Municipalité invite le Conseil à adopter le présent préavis visant à la création d'un terrain multisports au Sud des voies.

—

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 36-2007 de la Municipalité, du 24 septembre 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 115'000.-- TTC pour la création d'un terrain multisports au Sud des voies.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Les dépenses d'investissement seront comptabilisées dans le compte No 3940.5060.112 - aménagement d'une place multisports Sud. Les subventions de l'UEFA et du Canton de Vaud seront comptabilisées respectivement dans les comptes No 3940.6690.112 - Subvention UEFA et No 3940.6610.112 - Subvention cantonale.

Cette dépense sera amortie, selon l'article 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans. Les subventions, au moment de leurs versements, viendront en déduction de la valeur résiduelle encore à amortir.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 septembre 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexes : 2 plans

Membres de la Municipalité concernés : M. Michel Perreten
Mme Myriam Romano
M. Jean-François Clément